

Fiche RPS

- 5.1.1 Mettre en place un comité de pilotage départemental visant le déploiement de la réhabilitation PS en transversalité, intégrant les personnes concernées
- 5.1.2. Développer de nouvelles connaissances et compétences au sein du département et promouvoir la culture de rétablissement, auprès des différents acteurs de la santé mentale
- 5.1.3 Développer la capacité de l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux à travailler en réseau, associant soins et inclusion de concert autour du projet de la personne
- 6.1.2. Recenser et mieux faire connaître les dispositifs existants dans le champs de la précarité, du handicap pour l'accès à la culture et aux loisirs
- 6.2.1. Encourager les communes à développer un accompagnement physique pour les personnes fragilisées par la fracture numérique

5.1.1 Mettre en place un comité de pilotage départemental visant le déploiement de la réhabilitation psychosociale en transversalité, intégrant les personnes concernées

Regrouper en une seule fiche axe 5.1.1 + 5.1.2 + 6.1.2 + 6.2.1 inclure dans CTSM

Faire mention des plateformes territoriales de RPS (AAP en cours), le COPIL départemental pourrait être une réunion commune, une ou deux fois par an, des comités stratégiques des PF

Groupe de Suivi	Orientation – Réhabilitation Psycho-sociale
Titre	5.1.1 Mettre en place un comité de pilotage départemental visant le déploiement de la réhabilitation psychosociale en transversalité, intégrant les personnes concernées + 5.1.2 + 6.1.2 + 6.2.1
Catégories	Public :
	Thématique : Coordination Sanitaire / Médico-Social
	Offre de soins ou de services :
Cadrage Régional	L'un des axes du PRS 2 s'intitule « Agir pour des pratiques « orientées rétablissement » (Axe 2). Cela passe par des projets personnalisés et leur réévaluation régulière, par le soutien des méthodes de réhabilitation psychosociales et remédiation cognitive, par l'accompagnement de proximité associant professionnels de santé et travailleurs sociaux, le développement des programmes ETP en santé mentale, le développement des interventions auprès des familles, l'inclusion par l'école et les loisirs pour les enfants. L'Agence appuie les dispositifs de parcours de proximité coordonné pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique. Ces dispositifs associent les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les personnes elles-mêmes et leurs proches aidants dès la définition du besoin. Plus spécifiquement : -un soutien peut être apporté aux projets présentés par les acteurs dans une logique territoriale pour développer l'offre de soins de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive en proximité -des Plateformes territoriales de réhabilitation psychosociale de niveau 1 sont en cours de déploiement. Elles ont pour objectif de faciliter l'accès à ces soins pour les personnes concernées, dans le cadre de leur parcours de rétablissement, sur l'ensemble du territoire. En cible, il est souhaité une ou deux plateformes par département pour permettre une couverture homogène de la région. -une offre de niveau 2 reste à organiser (mission de diffusion de connaissance, appui, recherche, évaluation)

	Un groupe de travail régional fonctionne depuis février 2020. Ses travaux permettent de : - Formaliser une définition partagée du rétablissement et des soins de réhabilitation, d'où ressortent des critères de bonne pratique et d'évaluation des projets - Organiser une stratégie régionale de déploiement pour permettre l'accès de tous à ces soins - Accompagner la transformation en mettant des ressources d'appui à disposition des porteurs de projets et en organisant un accompagnement individualisé des équipes
Justification de l'action	Intégrer référence Diagnostic 92 ☑ Constitué de professionnels de différents secteurs d'intervention et de patients experts. ☑ En charge de déployer l'offre sur le département, d'identifier les freins au rétablissement, de proposer des solutions partenariales et de veiller à la répartition territoriale des dispositifs.
Description de l'action	Objectif : Déroulé prévu et calendrier : Territoire cible : Indicateurs d'évaluation : (suivi et résultat) ☑ Existence d'un comité de pilotage « réhabilitation psychosociale » dans le département, composition et présence de personnes concernées
Acteur en responsabilité	
Acteurs impliqués	
Ressources prévues	
Références PTSM correspondantes	AXE 5. DEVELOPPER L'OFFRE EN REHABILITATION PSYCHOSOCIALE / L'APPROCHE PAR LE RETABLISSEMENT 5.1 Structurer une offre en réhabilitation psychosociale dans le département, associant les acteurs de la psychiatrie pour l'évaluation et le soin, et les acteurs sociaux et médico-sociaux pour la mise en œuvre du projet de vie